

Commune d'ETH

République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 23 septembre 2024

Convocation en date du : 16 septembre 2024

Nombre de Membres : 11

En exercice ayant pris part à la délibération : 9 dont 1 procuration

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des associations d'Eth sous la présidence de Madame Pierrette GUIOST, Maire.

Etaient présents : Mesdames GUIOST, LARA

Messieurs HECQUET, JUZAC, WANDOLSKI, RYCKEBUSCH, GENAMEZ, ROGER

Absents excusés : Madame STIBLING

Messieurs GILBERT, KRIEGEL (pouvoir à Mme GUIOST)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire LARA

OBJET / DELIBERATION 018/2024 – Délibération Modificative de Budget n°1

Madame le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'effectuer une délibération modificative du budget pour le motif suivant : réajustement, budget insuffisant au chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés.

Après exposé et débat, l'assemblée décide par 9 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention(s) de modifier les comptes suivants :

COMPTE	MONTANTS EN €
D/F/6288 – Autres	- 6.000,00
D/F/6411 – Personnel titulaire	+ 2.000,00
D/F/6413 – Personnel non titulaire	+ 3.000,00
D/F/6450 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance	+ 2.000,00
TOTAL chapitre 011 – Charges à caractère général	- 6.000,00
TOTAL chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	+ 6.000,00

Fait et délibéré à Eth, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Pierrette GUIOST



La Secrétaire de séance,
Marie-Claire LARA



Publiée le : 30/09/2024

Transmise au Représentant de l'État par voie dématérialisée selon le bordereau d'acquittement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.